

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Participation au financement de la production d'un Logement Conventionné Très Social (LCTS) avec l'Association Solidaire pour l'Habitat des Bouches-du-Rhône sur la commune d'Orgon (7-9 rue Fontaine)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'Association Solidaire pour l'Habitat des Bouches-du-Rhône une subvention globale de 13 000 € pour le financement des travaux de réhabilitation d'un logement L.C.T.S. situé 7-9 rue Fontaine 13660 Orgon, portant sur un coût prévisionnel d'opération T.T.C de 189 067 € ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide dont le projet est joint au rapport ;
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqué en annexe II du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental 2017.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée